

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 octobre 2019

DCM N° 19-10-31-12

Objet : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets jeunes.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Au titre de l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes, il est proposé de soutenir 6 projets lauréats messins du troisième jury départemental 2019 du dispositif Projets Jeunes s'étant déroulé le 5 octobre dernier, pour un montant total de **6 000 €**.

Morgane AHRACH – "Tirer le rideau"

Trois jeunes artistes messins préparent une exposition d'art contemporain autour des pratiques de la sculpture et de la photographie. Celle-ci se tiendra dans l'Eglise des Trinitaires. Le coût global de l'opération s'élève à 3 000 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Boris COLLIN – PVLSAR

Accompagné de Kévin, Boris a créé une association dont l'objet est de développer le projet PVLSAR. Ainsi, sur la base de leur création musicale, ils entendent proposer des actions de promotion et de découverte de la musique assistée par ordinateur (MAO), et permettre à de jeunes formations locales d'accéder à des moyens de pratiques adaptés. Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 5480 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Nathan ROUX – Tohu Bohu

Passionné de musique, curieux et sensible au media radio, Nathan a imaginé un podcast de critique musicale qui est distribué sur les principales plateformes de diffusion. Il anime donc une équipe de critiques qui proposent leur point de vue d'un ton convivial et enjoué sur les albums qui font l'actualité en matière hip-hop, rock ou encore musique électronique. Le coût global de l'action s'élève à 7707 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

Paula ONET – Un si bel âge

Réalisatrice de courts-métrages qui l'ont amenée à travailler avec des personnes âgées, Paula projette de produire son premier film documentaire sur ce public. Son objectif étant de combattre les stéréotypes sur le vieillissement et de présenter les personnes âgées sous un

angle nouveau. Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 58 000 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

Alexiane FOUSSE – La petite boussole

Alexiane crée une structure lui permettant de diffuser des films auprès des publics seniors, des scolaires, ou des publics fragilisés. La projection tient lieu de support pédagogique pour générer des échanges et réflexions collectifs. Elle interviendra ainsi auprès des écoles, des centres sociaux, des maisons de repos ou encore des prisons. Le coût global du projet est de 8263 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €."

Antonin CLOTEAU – Les Raoudis

Un collectif de jeunes engagés dans l'action culturelle sur le territoire messin propose la création d'une association au service des artistes. Leur objectif est de créer un réseau d'acteurs culturels qui pourront partager leurs pratiques et s'appuyer sur l'association pour réaliser leurs premiers projets, souvent décisifs dans la perspective d'une professionnalisation. Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 5 800 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la Charte pour le soutien et l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement des jeunes en Moselle,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'encourager, soutenir et accompagner les initiatives, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations mentionnées et au bénéfice des projets associés pour un total de 6 000 € :

- La Compagnie Roland Furieux (Morgane Ahrach – tirer le rideau)	1 000 €
- Withe Bloom Records (Boris Collin – PVLSAR)	1 000 €
- Association Affiches'n'Chips (Nathan ROUX – Tohu Bohu)	1 000 €
- CRI-BIJ	2 000 €
<i>Dont Paula ONET – Un si bel âge</i>	<i>1 000 €</i>

Alexiane FOUSSE – La petite boussole

1 000 €

- Association Les Raoudis (Antonin CLOTEAU – Les Raoudis)

1 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 6 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 29 Absents : 26 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ